

Copropriété ou logement social ?

L'habitat collectif est souvent recherché pour des raisons :

- de **commodité** (proximité des services, des commerces...),
- de **mobilité** (transports en commun, circulation douce...),
- de **réductions de charges** liées au logement,
- ou bien encore **d'accessibilité** (notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite).

Les CAUE peuvent intervenir auprès des **particuliers**, des **élus**, des **maîtres d'ouvrage** (bailleurs sociaux, promoteurs privés), pour :

- proposer des pistes pour la réalisation ou la réhabilitation de logements sociaux dans les communes ainsi que les premiers éléments pour leur financement ;
- accompagner des actions innovantes pour le droit de chacun à un logement décent et adapté à ses besoins ;

Depuis 2010, des actions spécifiques en lien avec la **précarité énergétique** ont été mises en place avec les **travailleurs sociaux** et les **habitants**.

Des **ateliers de sensibilisation** sur le **thème de l'aménagement et la gestion de l'habitat** ont pour objectif d'améliorer :

- les **conditions de vie**,
- le **confort thermique**,
- le **coût des factures énergétiques**.

À destination des particuliers mais aussi des élus, des scolaires et des professionnels, la **sensibilisation** à la culture architecturale que proposent les CAUE est mise en œuvre par des actions variées, parfois en synergie avec les **espaces Info-Energie** :

- Assistances architecturales
- Des visites de sites et de bâtiments ont lieu régulièrement dans votre département.